

Le Mesnil saint denis



BULLETIN MUNICIPAL N° 55 JUILLET 2013



LE MESNIL SAINT DENIS EST UNE COMMUNE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Sommaire



Zoom sur les Conseils municipaux 4

Résumé des principales questions et délibérations votées de décembre 2012 à avril 2013

◀ Social 5

36 nouveaux logements sociaux au Clos de Breteuil

◀ Voirie 6

- Travaux réalisés et en cours
- Nouvelles étapes pour l'enfouissement des réseaux aériens

Transports 7

Desserte de la commune par les transports en commun : améliorations et points noirs...

Sécurité 7

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes

Finances communales 8

Un budget communal assaini

◀ Urbanisme 10

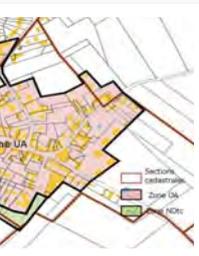
Modification simplifiée du Plan d'occupation des sols

◀ Environnement 12

- Résultats encourageants pour le tri sélectif
- Rien ne se perd !...
- Je pense donc je trie !

◀ Éducation 14

Réforme des rythmes scolaires



Rétrospective des réalisations de la commune de 2008 à 2013 15

Sport 23 ▶

- Tout baigne pour les travaux de la piscine !
- Le Maître s'esquive !
- Médailles de bronze du dévouement
- N'oubliez pas les ateliers « Gym'Mémoire » !



Communiqué 24 ▶

- Mythique Mustang !
- Soirée guinguette le 13 juillet 2013



La vie au Mesnil 25 ▶

Rétrospective des animations locales qui ont marqué le premier semestre 2013



Tribune libre 32

Etat civil 33

L'agenda 34

Vos loisirs et événements de juillet à décembre 2013



Bulletin municipal du Mesnil Saint Denis N°55 - Juillet 2013

Directeur de la publication : Jean Créno. **Directeur de rédaction :** Caroline Kaplan
Secrétaire de rédaction, conception rédactionnelle : Agence de presse Patrick Blanc.
Conception graphique, composition : e.maginère, www.emaginerie.fr.
Photographies : Les élus - Shutterstock. **Couverture :** Luc Bucher - Jazz à toute heure
Impression : Imprimerie de Pithiviers - Papier certifié PEFC.



Mairie du Mesnil-Saint-Denis
1 rue Henri Husson
78322 Le Mesnil-Saint-Denis
Tél. : 01 30 13 86 50
e.mail : mairie@lemesnilsaintdenis.fr
Site : www.lemesnilsaintdenis.fr



Mesniloises, Mesnilois,

Voici votre bulletin municipal de juillet qui retrace la vie communale et associative des derniers mois. Vous y trouverez également des articles sur l'avancement du PLU (Plan local d'urbanisme), les finances, les rythmes scolaires, la sécurité, les travaux et les nombreux évènements de la vie mesniloise.

J'attire votre attention sur le cahier central qui retrace les réalisations des années 2008 - 2013 dans divers domaines, et notamment sur les finances communales qui sont saines et reconnues.

Vous lirez attentivement ce document, découvrirez la réalité des chiffres au travers des divers tableaux sur les résultats de fin d'année, la variation des taux divers et l'encours de la dette avec une ligne de trésorerie, soit une dette complémentaire, ramenée à zéro euro. Loin donc de tout ce qui peut être dit ou écrit à ce sujet.

Il est vrai que nous approchons de la période électorale et que tous les chants sont bons. Nous, nous sommes sereins, le bilan est plus que défendable, même au regard des logements sociaux et des difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Dans ce domaine il est aussi facile de chanter et dire mais il vaut mieux savoir. Nous avons respecté les directives préfectorales et les quotas imposés (soit 69) pour la période 2008 – 2010. Seuls 36 ont pu être recensés, et ce parce qu'une quarantaine de logements programmés sur deux sites n'ont pu être réalisés au motif que nos délibérations du Conseil municipal sur la préemption ont été annulées par le tribunal administratif en raison de la non existence antérieure d'un programme. Ce qui nous a valu d'ailleurs un arrêté préfectoral de carence.

Pour la période 2011 - 2013 nous avons à réaliser 63 logements, actés dans les permis de construire délivrés à CFH. Malheureusement, en raison d'un recours auprès du tribunal administratif, le programme est dans l'attente de toute décision.

Dans ce domaine, la récente loi Duflot porte de 20 à 25 % le pourcentage de logements à construire, soit autour de 600 logements. Le Parc naturel régional et les communes concernées sont intervenus auprès des ministres pour essayer de concilier la loi et la charte du Parc, sans résultat à ce jour. J'ajoute que je reste pour la mixité, car pour moi, il n'est pas pensable d'édifier sur la commune des barres d'immeubles, nous souhaitons tous ensemble préserver notre environnement.

Bien entendu, et jusqu'aux prochaines élections municipales, le chant des sirènes peut se prolonger. Mais nous sommes sereins, nous avons la volonté de ne pas polémiquer et de vous rendre compte fidèlement et honnêtement.

Votre Conseil municipal est fort de son expérience et reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions lors d'un rendez-vous en mairie, tout est clair et justifié ou justifiable.

Dès à présent je vous souhaite un bel été, de belles et joyeuses vacances.

Bien cordialement,

Votre Maire: 

Jean Créno

Zoom sur les Conseils municipaux

Résumé des principales questions et délibérations votées.

Séance du 20 décembre 2012

- ◆ Vote en équilibre du budget primitif 2013 "Eau potable".
- ◆ Vote en équilibre du budget primitif 2013 "Assainissement".
- ◆ Vote en équilibre du budget primitif 2013 "Assainissement non collectif (SPANC)".
- ◆ Augmentation redevance assainissement 2013 de 2 %.
- ◆ Augmentation surtaxe eau potable 2013 de 2 %.
- ◆ Prise en charge d'une quote-part des frais généraux de fonctionnement au budget assainissement soit 48 136 € pour les frais de personnel et 26 530 € pour les frais administratifs et financiers.
- ◆ Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013 soit 1 033 887 €.
- ◆ Possibilité pour certaines associations de percevoir des acomptes sur les subventions 2013.
- ◆ Nomination de Mme Aline Breton pour représenter la commune au SYMEN (Syndicat mixte de l'étang des Noës).
- ◆ Renouvellement de la convention de Conseil en énergie partagée (CEP) pour étudier les consommations d'électricité et de gaz.
- ◆ Demande de subvention au Parc naturel régional (PNR) au titre du dispositif de CEP pour obtenir une subvention de 50 %.
- ◆ Autorisation de signer l'avenant au contrat de financement des postes de direction du CLC (Centre loisirs et culture) jusqu'au 31 août 2013.
- ◆ Coût financier 2013 – Poste de directeur du CLC soit pour une année : 78 865 € auquel est à déduire 7 164 € du FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire).
- ◆ Coût financier 2013 – Poste de directeur-adjoint du CLC soit pour une année : 53 590 € auquel est à déduire 7 164 € du FONJEP.
- ◆ Modification du règlement du cimetière.
- ◆ Tarifs des concessions du cimetière et du site cinéraire.
- ◆ Autorisation de signer les actes de transfert de propriété de la voirie et des parties communes du Clos de Breteuil.
- ◆ Autorisation de signer le marché d'entretien de voirie à bons de commande avec un minimum de 350 000 € et un maximum de 1 000 000 € sur trois ans.

Convention d'aide financière à l'investissement de la CAF (Caisse d'allocations familiales) pour la micro-crèche de Breteuil.

- ◆ Election des représentants du Conseil municipal au sein de l'Intercommunalité :

titulaires : Jean Créno, Jean-Michel Michenaud, Annick Féménia, Evelyne Aubert, Dominique Dario, Jacques Minéry ;

suppléants : Daniel Doux, Michel Romain, Catherine Belin, Aline Breton, Jean Lepercque, Alain Réminiac.

Séance du 31 janvier 2013

- ◆ Participation au titre de la PVR (Participation pour voirie et réseaux) à charge du constructeur pour le permis de construire Sogexo.
- ◆ Avenant n°3 à la convention conclue entre l'Etat et le Groupement de commandes constitué des communes du Mesnil Saint Denis, de Chevreuse et de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, relative à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.
- ◆ Demande de subvention spécifique au Conseil général pour les travaux à réaliser dans les locaux scolaires.

Séance du 28 février 2013

- ◆ Tenue du Débat d'orientation budgétaire 2013.
- ◆ Informations sur les marchés publics au 31/12/2012.
- ◆ Participation financière à la cellule d'animation du PNR pour 247 €.
- ◆ Demande de subvention au PNR pour économie d'énergie et réduction de la pollution lumineuse.
- ◆ Demande de dérogation sur les rythmes scolaires pour report en 2014.
- ◆ Convention de maîtrise foncière sur le secteur « Auguste » 10 rue Emile Fontanier avec l'EPFY (Établissement public foncier des Yvelines).

Séance du 28 mars 2013

- ◆ Approbation du Compte de gestion 2012 de la commune.
- ◆ Vote du Compte administratif 2012 de la commune en parfaite concordance avec le compte de gestion.
- ◆ Taux des taxes 2013 : sans changement par rapport à 2012.
- ◆ Vote des subventions 2013 aux associations.
- ◆ Vote en équilibre du budget primitif 2013.
- ◆ Annulation de l'autorisation du programme d'aménagement en salle polyvalente de la Ferme de Beaurain.
- ◆ Demande de subvention à l'AESN (Agence de l'eau Seine-Normandie), au Conseil régional et au Conseil général pour les travaux d'assainissement avenue de Noailles (de l'avenue Jean d'Ayen à la Place Henri IV).
- ◆ Demande d'aide financière au Conseil général pour l'achat de matériel de puériculture, de petits équipements de sécurité, de jeux et jouets pour la micro-crèche du Clos de Breteuil.
- ◆ Modification des statuts de la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse pour la compétence « Très haut débit ».

Séance du 25 avril 2013

- ◆ Avis sur le projet de SDRIF (Schéma directeur de la région Île-de-France).

Evelyne Presles
Directrice générale des services



36 nouveaux logements sociaux au Clos de Breteuil

Ça y est, c'est fait, et non sans mal ! Tout le monde, propriétaires et locataires, a pris possession de « ses murs » : maisons et logements.



Le Clos de Breteuil vu depuis l'avenue du même nom et côté cour intérieure.



La municipalité leur souhaite la bienvenue et espère que leur emménagement s'est déjà passé (ou se passera) dans les meilleures conditions. Nous souhaitons également que d'excellentes relations de voisinage s'instaurent, la « Fête des Voisins » qui a eu lieu le vendredi 31 mai 2013 dans la joie et la bonne humeur y aura certainement participé !

C'est donc après plus de trois mois d'interventions multiples et diverses que les 36 logements sociaux ont été attribués, dont un nombre important (plus d'une vingtaine) à des Mesnilois ! Et cela non sans difficultés car les demandeurs sont de plus en plus exigeants !

On notera qu'avec ces récentes attributions, le nombre total de logements sociaux s'élève ainsi à 125 au Mesnil Saint Denis.

Certes, au regard de la Loi SRU (Solidarité Rénovation Urbaine), le quota initial de 20 %, porté à présent à 25 %, n'est pas encore atteint mais la perspective qui était envisagée, et prévue, de réaliser en plus 64 logements sociaux à partir de cette année, se trouve contrecarrée par le recours administratif déposé par une association sur l'opération dite « Le Village ». La répercussion financière, à cause des pénalités de retard appliquées par l'Etat pour non respect de la loi sera lourde pour les Mesnilois. Alors que le nombre total de logements sociaux aurait pu être porté à 189 !

Michel Romain
Adjoint au Maire
délégué aux Solidarités et
aux affaires sociales



Voirie



Avenue de Provence

Travaux réalisés et en cours

Le budget municipal, voté le 28 mars dernier, prévoit un montant de 320 000 euros de travaux d'investissement en matière de voirie. Une première phase a été réalisée au mois d'avril avec le réaménagement partiel ou total de la chaussée des avenues de Provence et des Carrières (entre le rond-point de la Chasse et l'avenue de Provence) ainsi que des rues des Francs-Compagnons et des Trois Villes. Par ailleurs, le carrefour des rues des Taillandiers et du Pré aux Cerfs a été réhabilité et un ralentisseur a été implanté sur le CV 1 (rue de Rodon). Cette première phase a été réalisée par l'entreprise Eurovia pour un montant global de 157 485 € TTC.

Une seconde phase est prévue durant les vacances d'été et concernera, en particulier, l'avenue du Général de Gaulle à son intersection près de la Poste avec l'avenue Habert de Montmort, les CV 6 et CV 7 et une partie de l'avenue Habert de Montmort.



Nouvelles étapes pour l'enfouissement des réseaux aériens

Dans le cadre de la politique d'enfouissement des réseaux aériens, l'effacement de la seconde partie des réseaux de l'avenue Jean d'Ayen (entre l'avenue de la Paix et la rue Fontanier) est en cours de réalisation et sera opérationnel à fin juin 2013. Son coût est de 105 400 €.

Pour tenir compte des nouvelles directives émises par le Conseil général en matière de subventionnement de ce type d'opération, la commission voirie étudiera, pour 2014, la possibilité de traiter en une ou deux phases l'entrée de ville côté Trappes (avenue du Général Leclerc et route de Versailles).

Transports

Desserte de la commune par les transports en commun : **améliorations et points noirs...**

A la suite de la décision unilatérale de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) ayant abouti à la suppression des lignes 36 05 et 402 et le détournement de la ligne 39 17, la commune a vivement réagi tant auprès de cet organisme qu'auprès du Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF).

Ces interventions ont permis un certain nombre d'améliorations :

- une meilleure prise en compte des besoins de desserte des collèges Philippe

de Champaigne et Sainte-Thérèse avec la création de courses complémentaires et une mise en œuvre de matériels plus adaptés ;

- une amélioration notable de la ligne 39 17 (gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse / gare de la Verrière) depuis le 18 février 2013, incluant 25 courses aller et retour du lundi au vendredi avec la création d'un nouvel arrêt « Mesnil Centre » (rue Berrurier, face au tabac en direction de la Verrière et rue Henri Husson, face à « Carrefour City » en direction de

Chevreuse), avec une amplitude de 6h18 à 20h56.

Cependant, deux points noirs subsistent encore et concernent l'absence de desserte des quartiers ouest (Bois du Fay et Henriville) et de l'arrêt « Centre Commercial de Champmesnil » dans le sens Bois d'Arcy ® place du Mesnil.

Nous continuons et continuerons d'œuvrer auprès du STIF afin qu'une solution satisfaisante soit apportée pour la résolution dans les meilleurs délais de ces deux problèmes. ■

Sécurité

Urgence vol, délit... appelez le 17

Contre les **cambrjolages**, ayez les bons réflexes

Les statistiques mettent en évidence une recrudescence générale des cambriolages sur le dernier trimestre 2012 et le premier trimestre 2013. Notre commune n'échappe malheureusement pas à cette évolution néfaste ainsi que le montrent les compte rendus mensuels fournis par le commissariat d'Elancourt.

Afin de diminuer, autant que faire se peut, le risque de voir son logement cambriolé, des règles simples doivent être respectées et, si malgré les précautions prises, vous êtes victime de ce genre de méfaits, il convient de mettre en œuvre un certain nombre d'« actions réflexe ».

Quelques règles de bon sens

- Ne laissez jamais vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettre, dans un pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Fermez votre porte d'entrée à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez jamais une clef sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Évitez de laisser des fenêtres ouvertes la nuit, en période estivale, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique ou sur l'arrière de votre logement.
- Ne laissez jamais traîner à l'extérieur de votre logement une échelle, des outils, un échafaudage.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son

identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. En cas de doute, même si une carte professionnelle vous est présentée, appelez le service ou la société dont votre interlocuteur se réclame. En cas de doute sérieux, n'hésitez jamais à appeler les services de police (le 17). **Rappelez-vous que la mairie ne donne aucune autorisation pour les démarchages à domicile.**

- Si votre logement est équipé d'un système d'alarme, mettez-le en action, même en cas d'absence de courte durée.
- Signalez aux services de police tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage (rôdeurs en repérage, véhicule effectuant plusieurs passages à faible vitesse, demandes de renseignements suspects...).
- Fermez systématiquement le portail d'accès à votre propriété en cas d'absence, même de courte durée.

En cas d'absence prolongée...

- Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une absence durable.
- Votre domicile doit paraître habité : demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin et créez l'illusion d'une présence à l'aide d'un programmateur pour l'éclairage, la télévision ou la radio.
- Ne laissez pas de message sur votre

répondeur téléphonique indiquant la durée de votre absence.

- Pensez à bénéficier de l'opération « Tranquillité Vacances » en signalant votre absence à la mairie (accueil ou police municipale) au moyen de l'imprimé à votre disposition en mairie ou téléchargeable à partir du site Internet de la mairie (www.lemesnilsaintdenis.fr - rubrique « services en ligne »).

Si vous êtes victime d'un cambriolage...

- Prévenez immédiatement le commissariat de police d'Elancourt (le 17).
- Si le ou les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés, recueillez des éléments d'identification (type de véhicule, langage, aspect physique, vêtements...).
- Avant l'arrivée de la police, protégez les traces et les indices à l'intérieur comme à l'extérieur.
- Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre et interdisez l'accès des lieux à toute personne sauf en cas de nécessité.
- Déposez une plainte le plus rapidement possible au commissariat de police (pensez à la pré-plainte en ligne).
- Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes bancaires dérobés.
- Déclarez le vol à votre assureur dans les cinq jours ouvrés.

Daniel Doux

Adjoint au Maire délégué à la Circulation, à la Sécurité, aux Transports et à la voirie



Un budget communal assaini

Le budget communal présente désormais de solides atouts (autofinancement qui se conforte et endettement qui diminue : 5,9 millions d'euros de capital restant dû au 1^{er} janvier 2013) qui, pour la deuxième année consécutive, permettront de ne pas augmenter les impôts en 2013.

Un principe fondateur nous a guidés pour l'élaboration de ce budget : le partage équilibré de l'effort entre recettes et dépenses. Toute nouvelle dépense doit être financée par des économies sur d'autres dépenses. Le financement systématique par une recette nouvelle ne sera plus possible. L'effort fiscal ne doit pas servir à favoriser des dépenses supplémentaires.

Pour autant, pouvions-nous faire mieux en diminuant les impôts ? Cette option nous a paru imprudente alors que se présentent sous des auspices peu encourageants, les budgets à venir. En effet, la conjonction du recul des dotations de l'Etat et de l'accroissement des charges (rythmes scolaires et surtout péréquation au profit des communes dites défavorisées) risque de menacer notre capacité d'investissement.

Sans accroître les impôts, les résultats de la gestion 2012 confortent l'épargne disponible

Un effort de maîtrise des dépenses (9 037 000 €)

- Les charges à caractère général voient leur progression limitée à 1,8 % en dépit d'une très forte hausse des dépenses de chauffage et d'électricité et de la prise en charge de la totalité de la mission visant à la mise en place du Plan local d'urbanisme (PLU).
- La masse salariale progresse modérément pour deux raisons : les promotions du personnel et l'effet année pleine des recrutements intervenus à la fin du second trimestre 2011. Ces recrutements pourvoient à des vacances de poste dans le cadre d'une stabilité absolue des effectifs.
- Les charges financières diminuent car il n'a pas été contracté de nouvel emprunt.



- La péréquation au profit des communes dites défavorisées donne ses premiers effets. La commune a abondé ce fonds de péréquation de 60 000 € dont les augmentations importantes à venir seront atténuées par l'intercommunalité.
- Alors que les diverses dotations de l'Etat sont gelées, les participations de la Caisse d'Allocations Familiales soutiennent le niveau de nos ressources en proportion de l'effort de la commune dans le secteur de la Petite enfance.

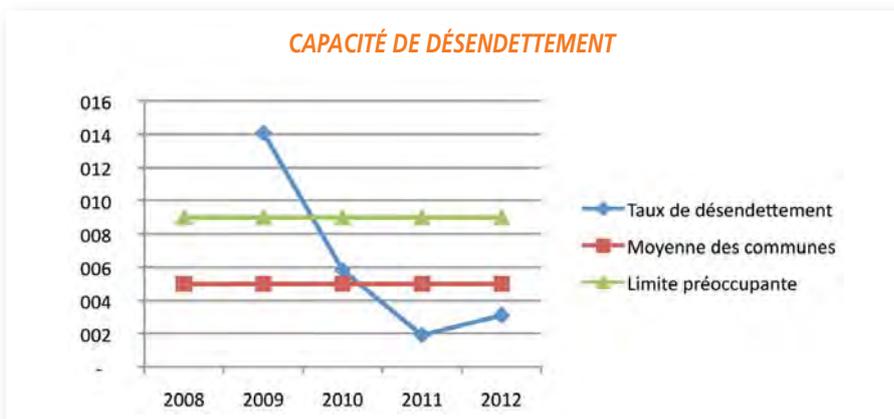
Des recettes en faible progression (10 394 000 €)

- Le produit des services a progressé de 4 % en raison essentiellement d'une fréquentation plus importante du restaurant scolaire et des activités périscolaires (Centre de loisirs).
- Le produit des impôts est en hausse de 2 % et suit l'augmentation des valeurs locatives décidée par l'Etat. Les droits de mutation passent de 327 000 € à 239 000 € subissant le reflux du marché immobilier.

Un investissement respectant son tableau de marche

Sans recourir à l'emprunt et en dépit de ressources extérieures limitées (subventions et remboursement de la TVA), les dépenses d'équipement se sont élevées à 1 650 000 € conformément à notre tableau de marche. Elles ont concerné en priorité les domaines suivants :

- le secteur scolaire, périscolaire et de la Petite enfance : 371 000 € dont 138 000 € consacrés à la micro-crèche du Clos de Breteuil ;



- les aménagements pour les personnes à mobilité réduite : 63 000 € ;
- l'édification du Jardin du souvenir : 188 000 € ;
- la rénovation d'une partie de la voirie : 423 000 €.

Un budget 2013 soucieux des grands équilibres

Et ceci en dépit des prélèvements contributifs décidés par l'Etat et du transfert de la compétence « ordures ménagères » à la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC).

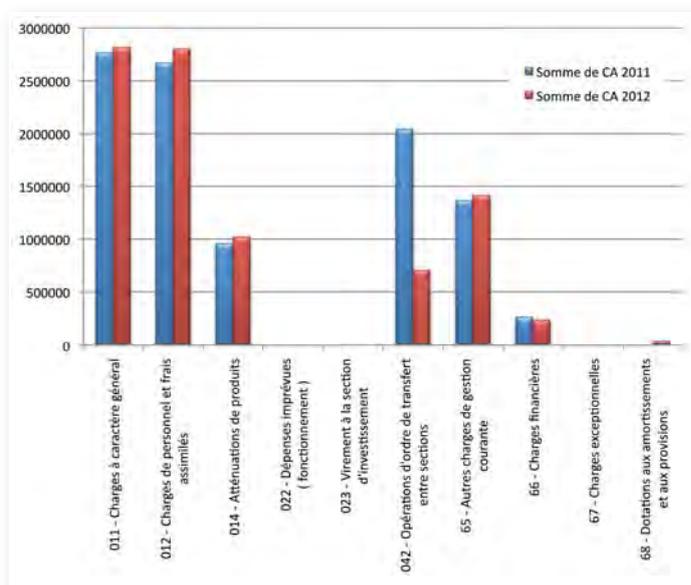
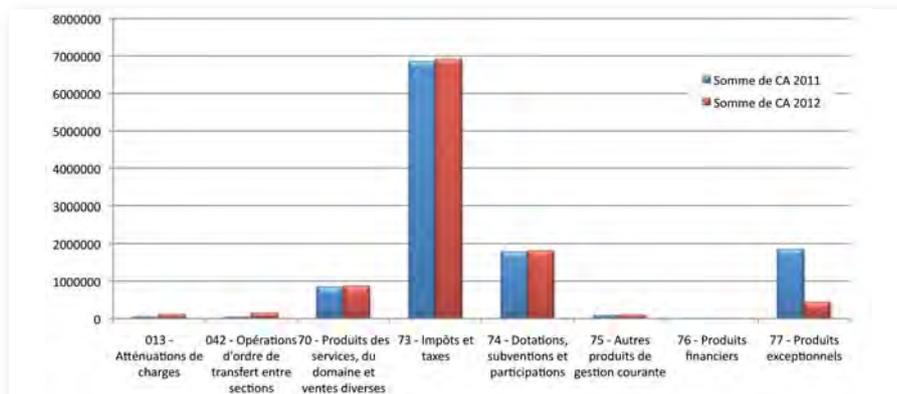
Les dépenses

- Dans leur globalité, les charges à caractère général diminuent suite au transfert à la CCHVC de la compétence « ordures ménagères » et des contrats correspondants de collecte et d'élimination de ces déchets et de leurs frais annexes (800 000 €).
- Autres baisses attendues, les frais de télécommunication suite au changement d'opérateur après mise en concurrence, et les dépenses d'énergie grâce aux efforts de la commune en termes d'efficacité énergétique.
- La maîtrise de la masse salariale se poursuit par une projection d'un niveau budgétaire inférieur à la prévision 2012 et ceci malgré la hausse des cotisations patronales.
- Les charges financières continuent leur décline en raison du désendettement de la commune.
- Augmentation significative en revanche de la pénalité SRU en faveur de la mixité sociale et de la construction de logements sociaux (111 000 €) et doublement du prélèvement au profit du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) (120 000 €).

Les recettes

- Une nouvelle ressource apparaît : le remboursement par l'intercommunalité des agents mis à disposition dans le cadre de la compétence « ordures ménagères » (80 000 €).

COMPARATIF DES COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2011 ET 2012.



▲ Recettes de fonctionnement

◀ Dépenses de fonctionnement

- Le niveau des ressources fiscales diminue suite au transfert à l'intercommunalité de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ce transfert est effectué sans changement du taux de la taxe (930 000 €).
- Dans le même temps, la CCHVC va instaurer une taxe additionnelle dont l'impact restera marginal en 2013 : par foyer, la fiscalité communale représentera, en moyenne en 2013, 2 435 €, la TEOM 361 € et la fiscalité intercommunale 14 €, soit un total de 2 810 € à comparer aux 2 765 € de 2012.

Le budget 2013 s'équilibre à hauteur de 9 803 000 € en dégageant l'autofinancement nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement.

Un niveau d'investissement témoin d'une politique ambitieuse
Les fonds propres et donc en grande

partie les impôts des Mesnilois constituent près de 80 % du financement des investissements. Ils permettent le remboursement en capital de la dette (615 000 €) et le financement d'un programme d'équipement s'élevant à 2 632 000 € et qui représente 30 % des recettes réelles du fonctionnement (la norme nationale est de 27 %) :

- finalisation de l'aménagement de la micro crèche,
- réfection de la voirie,
- fonds de concours destiné à l'aménagement de la déchetterie,
- enfouissement des réseaux,
- aménagement pour les personnes à mobilité réduite,
- cimetière,
- mise hors d'eau et hors d'air de la Ferme de Beaurain.

Laurent Le Cam
Directeur des finances et des ressources humaines



Modification simplifiée du Plan d'occupation des sols

en application de l'article L 123-13-3 du Code de l'urbanisme

Afin d'obtenir une meilleure optimisation de la constructibilité des terrains de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) avenue Charles de Gaulle, nous avons lancé une procédure le 25 mars dernier visant à modifier l'article UA7 de notre Plan d'occupation des sols (POS).

Malheureusement, la consultation à peine terminée, nous avons constaté qu'entre le moment de la mise en place du dossier et le lancement de la procédure, l'article R.123-20-1 du Code de l'urbanisme avait été abrogé, rendant le fondement juridique de la modification simplifiée incertain.

Aussi nous reprenons la même procédure, maintenant fondée sur l'article L.123-13-3 du Code de l'urbanisme, qui soumet cette modification simplifiée à une consultation des Personnes publiques associées (PPA), à savoir : Etat, Conseil régional, Conseil général, Syndicat des transports d'Île-de-France, Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, Chambres consulaires, Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Communauté de

communes de la Haute Vallée de Chevreuse et communes voisines à leur demande.

Cette procédure a été lancée par courrier en recommandé avec accusé de réception le 21 mai dernier. Dès lors, nous pouvons prévoir pour le public une mise à disposition du dossier de mi-juillet à mi-septembre. Une information plus détaillée sera communiquée d'ici là

En attendant, vous trouverez ci-après le dossier transmis aux PPA dans lequel vous constaterez que sur le fond, rien n'a été changé depuis la première mise à disposition du public. Et pour répondre aux questions soulevées alors, je vous rappelle que les contours de la zone verte classée NDtc au POS ne seront pas modifiés et qu'aucune construction n'est possible dans le parc du château.

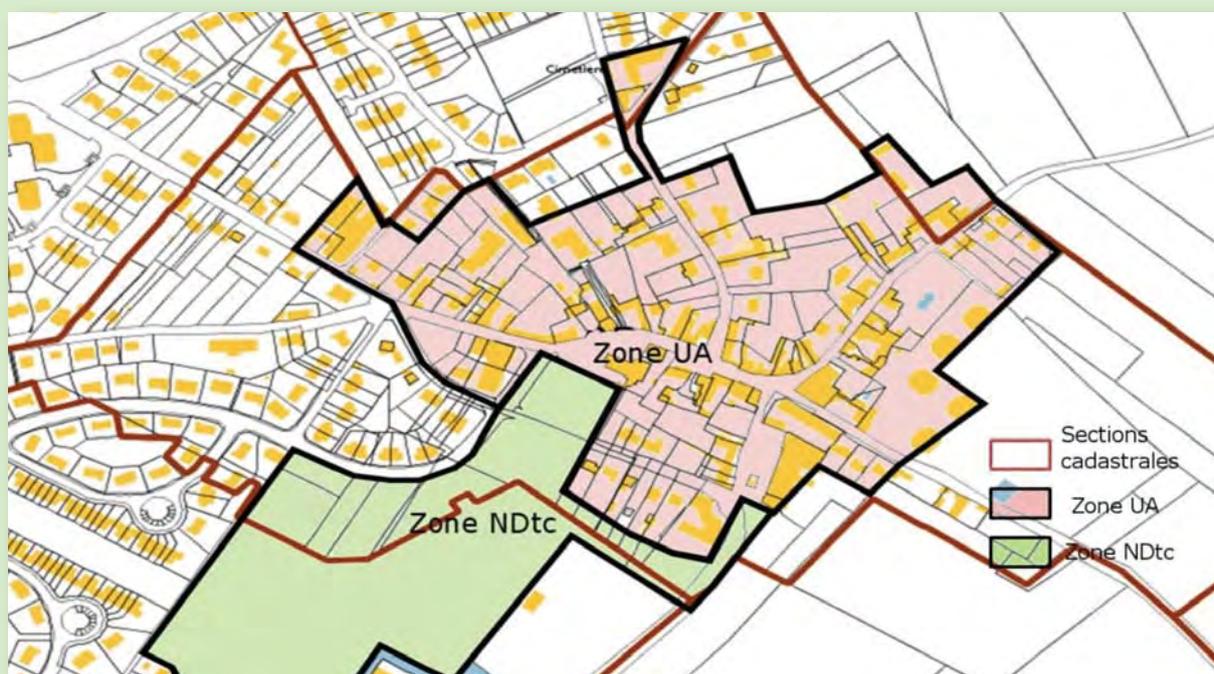
Rapport de présentation

Exposé du contexte

La commune du Mesnil Saint Denis est en déficit de logements sociaux. Dans sa volonté de rattraper son retard, une convention avec l'EPFY a été passée pour favoriser le montage d'opérations foncières.

Dans ce cadre, avec l'intervention de la commune, l'EPFY s'est rendu propriétaire des parcelles B 174-617-627-213-629 et 633 sises 9, 11 et 13 rue Charles de Gaulle pour une surface globale de 3103 m². Pour l'aménagement de ces terrains, un appel à projet a été lancé avec comme objectif environ 30 % de logements locatifs aidés.

Conformément aux grandes directives nationales du ministre du Logement, aux lois « Grenelle » et aux orientations du Parc





naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, la commune cherche à densifier le plus raisonnablement possible le bâti existant plutôt que d'ouvrir à l'urbanisation de nouvelles surfaces. Cette modification du POS s'inscrit dans ce contexte.

Justification du choix de la procédure

La procédure de modification simplifiée est légiférée par l'article L.123-13-3 du Code de l'urbanisme tel que suit :

« 1.-En dehors des cas mentionnés à l'article L. 123-13-2 et dans le cas des majorations des possibilités de construire prévues au sixième alinéa de l'article L. 123-1-11 ainsi qu'aux articles L. 127-1, L. 128-1 et L. 128-2, le projet de modification peut, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou, dans le cas prévu au deuxième alinéa de l'article L. 123-6, du Maire, être adopté selon une procédure simplifiée. Il en est de même lorsque le projet de modification a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle. » [...]

Elle a donc pour but de permettre des modifications légères du POS, tant par l'importance de la zone impactée que par les changements apportés au règlement. Le projet entre dans ce cadre.

Projet de modification

La modification

L'objet de cette procédure est de modifier la rédaction de l'article UA7 du POS tel que rédigé actuellement :

« Article UA7 – Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

1 - Les constructions doivent être édifiées en ordre continu, d'une limite latérale à l'autre, sur une profondeur maximum de 15 mètres à partir de l'alignement.

2 – Des implantations autres que celle définie au paragraphe 1 ci-dessus seront possibles :

A – lorsque le projet de construction est voisin d'un bâtiment existant de valeur ou en bon état qui ne serait pas contigu à la limite séparative ;

B – lorsque le projet de construction intéresse une parcelle ayant au moins 12 mètres de façade sur rue.

3 – Au-delà de cette profondeur de 15 mètres, les constructions à usage d'artisanat et les bâtiments annexes tels que garages et abris de jardin peuvent être implantés en limite séparative ; dans le cas contraire, elles devront être implantées à une distance de la limite séparative au moins égale à la moitié de leur hauteur au faitage, avec un minimum de 2,50 mètres.

4 – En bordure des espaces boisés classés TC, toute construction est interdite sur une profondeur de 15 mètres. »

Le futur article UA7 serait donc rédigé sans le point 4 ci-dessus.

Les conséquences

Cette modification va impacter la zone UA, c'est-à-dire le centre bourg, mais plus particulièrement la jonction entre la zone UA et la zone NDtc, sans modifier les contours de ces deux zones.

Elle va avoir pour impact de permettre une meilleure optimisation de la constructibilité des terrains, notamment en admettant une implantation plus importante.

Le plan de zonage restera donc tel qu'il est aujourd'hui (voir plans ci-contre). ●

Réunion publique sur le PLU (Plan local d'urbanisme)

jeudi 19 septembre 2013 à 20h30*

Comme vous le savez, nous avons mis en œuvre l'élaboration de notre PLU et des réunions mensuelles ont eu lieu, auxquelles sont conviés les adjoints, la commission urbanisme et des représentants du Parc naturel régional et de la DDT (direction départementale des territoires).

Depuis la réunion publique du 24 janvier au cours de laquelle le cabinet Topos a expliqué les grandes lignes et les étapes de l'élaboration du PLU, nous avons fait avancer le diagnostic qui recense l'existant dans tous les domaines, ainsi que le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales de l'habitat, le développement économique, les loisirs, l'équipement ou le développement des communications numériques.

Notre volonté est de préserver le patrimoine bâti et naturel, de participer à la lutte contre l'étalement urbain en densifiant autant que possible les parties actuellement urbanisées. Nous souhaitons également rester attentifs à la problématique énergétique, développer les liaisons douces et l'activité touristique en s'appuyant sur notre richesse patrimoniale.

Un problème conséquent existe avec les logements sociaux, la loi est très exigeante or il faut se rendre compte et se faire entendre pour dire que les objectifs imposés sont irréalisables dans la durée de vie d'un PLU, soit 10/15 ans. Il n'est pas envisageable de créer des barres d'immeubles, avec leurs conséquences. Nous voulons continuer à travailler la mixité, c'est-à-dire vivre dans un milieu où tout le monde se connaît et peut cohabiter.

Afin de faire un nouveau point d'étape, de présenter le diagnostic et les premières orientations du PADD, d'entendre les uns et les autres, d'échanger ensemble sur la vision de chacun, une réunion publique est prévue le 19 septembre à 20h30.

* le lieu sera défini ultérieurement.



Jean Créno
Maire

Résultats encourageants pour le tri sélectif

Au moment du transfert de la compétence de la collecte et du traitement des ordures ménagères à la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) depuis le 1^{er} janvier 2013, il nous paraissait important de faire un point sur le chemin parcouru depuis la mise en place en 2000 du tri sélectif sur notre commune.

En 2012, chaque foyer a payé en moyenne 370 € correspondant aux dépenses directes et indirectes pour assurer les services suivants :

- une collecte de service en « porte à porte » qui comprend :
 - un ramassage hebdomadaire des déchets ménagers,
 - un ramassage hebdomadaire des emballages et journaux / magazines,
 - un ramassage hebdomadaire des déchets verts pendant 8 mois (avril à novembre),
 - un ramassage mensuel des encombrants ;
- une collecte de service en « apport volontaire » pour le verre, les journaux et les vêtements dans des conteneurs disposés sur 8 emplacements dans le Mesnil ;
- une collecte en déchetterie pour les déchets verts, gravats, encombrants, ferraille, etc. et depuis 2011 des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) ;

■ et une collecte mensuelle par l'écobus des déchets ménagers spéciaux (DMS) tels que batteries, peintures, huiles, piles, etc.

Grâce aux efforts des habitants, la production de déchets a fortement baissé depuis 2000 :

- 225 kg/an/habitant en 2012 contre 374 kg/an/habitant en 2000 pour les ordures ménagères,
- 47 kg/an/habitant en 2012 contre 58 kg/an/habitant en 2000 pour les emballages et journaux magazines,
- 142 kg/an/habitant en 2012 contre 157 kg/an/habitant en 2000 pour les déchets verts.

Soit une production totale moyenne de 547 kg/an/habitant en 2012 à comparer à 625 kg/an/habitant en 2000 (ce total comprend les encombrants).

Quelques chiffres de la collecte au Mesnil St Denis

- En « porte à porte »
 - 1483 tonnes d'ordures ménagères
 - 311 tonnes d'encombrants
 - 311 tonnes d'emballages et journaux
 - 478 tonnes de déchets végétaux
- En « apport volontaire »
 - 62 tonnes de journaux et revues
 - 189 tonnes de verre
 - 30 tonnes de vêtements
- A la déchetterie
 - 250 tonnes de gravats
 - 326 tonnes d'encombrants
 - 467 tonnes de déchets verts
 - 25 tonnes de ferrailles
 - 8 tonnes de DMS
 - 25 tonnes de D3E

Rien ne se perd !...

L'impact de la collecte sélective au Mesnil Saint Denis se traduit par une économie de 25 barils de pétrole brut et 12 tonnes d'émission de CO₂ en moins ainsi que la transformation en produits nouveaux, par exemple :



- 189 tonnes de verre collectées permettent de produire → 405 000 bouteilles de 75 cl



- 208 tonnes de papier → 187 tonnes de papier recyclé

- 49 tonnes de cartons → 106 382 cartons pouvant contenir 6 bouteilles



- 4 tonnes de ELA (Emballage pour Liquide Alimentaire) → 26 680 rouleaux de papier toilette



- 18 tonnes de plastique PET → 32 634 pulls polaires



- 9 tonnes d'acier → 171 chariots de supermarché



- 430 kg d'aluminium → 126 vélos



- 8 tonnes de plastique PEHD → 544 bacs poubelles de 120 litres.

Je pense donc je trie !

La collecte sélective a profondément modifié les habitudes et son implantation a donc suscité de nombreuses interrogations de la part de la population : le résultat obtenu montre que la demande était vertueuse mais que l'effort ne doit pas se relâcher.

Dans ce cadre, une action de sensibilisation a été effectuée en 2012 au sein des écoles élémentaires.

L'animation effectuée par l'ambassadrice du tri de la commune, Sonia Zunino, a permis de sensibiliser les élèves sur la nécessité de protéger leur environnement en adoptant les bons gestes du tri.

Une visite du centre de tri et de la plateforme de compostage de Plaisir a permis aux classes de CM2 de visualiser concrètement les ateliers.

Pour clore les actions de l'année scolaire, un spectacle sur l'environnement par la compagnie Tic Tac Théâtre a été offert par la commune le 13 juin à toutes les classes ayant participé à l'opération : « Faut qu'ça brille » pour les maternelles et CP, « Oh la Belle Terre » pour les classes d'élémentaire.

N.B. : le transfert de la compétence à la CCHVC n'aura aucune incidence sur le fonctionnement de la collecte actuelle et le taux de la taxe d'enlèvement, stable depuis 2008, restera inchangé pour 2013.

Moins jeter, mieux trier, c'est agir pour un objectif commun : moins de déchets.



Lors du vide-greniers, dimanche 2 juin, un stand sous l'égide de la structure originellement dénommée « DÉEÉglingués » informait les visiteurs sur le recyclage et le dépôt en magasin ou en déchetterie des déchets électriques et électro-ménagers.

Jean-Michel Michenaud
Adjoint au Maire chargé
des affaires générales,
du personnel et des travaux



Le tri sélectif présenté aux élèves

Sonia Zunino, agent territorial chargé du développement durable en mairie, est intervenue dans toutes les classes de grande section de maternelle, de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

Calées durant le mois du développement durable, les séances en classe, d'une durée de 2 à 4 h, se sont déroulées du 18 au mars au 25 avril. Définition du terme « déchet », identification des matières, exercices de tri, sensibilisation et prise de conscience de la fragilité de la nature composait le contenu d'une séance sur la base de jeux et d'activités pratiques. Chaque élève a reçu à l'issue de ces séances un cahier d'activités conçu et réalisé par la commune afin de prolonger cet apprentissage en classe et en famille.

Devant la satisfaction exprimée par toutes les enseignantes, nous comptons reconduire l'opération l'année prochaine !

Evelyne Aubert
Adjoint au Maire chargé de
l'enfance et de l'éducation



Réforme des rythmes scolaires

Suite au décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la commune a demandé au directeur académique des services de l'Éducation Nationale le report de son application à la rentrée 2014/2015. Ceci afin d'avoir le temps d'élaborer un Projet éducatif territorial dans une démarche partenariale prenant en compte les spécificités locales, dans l'intérêt des enfants.



Cette réforme demande de repenser globalement l'organisation de la journée, dans la limite des règles prévues par le décret :

- 24 heures d'enseignement par semaine réparties en 9 demi-journées durant 36 semaines par an, suivant un calendrier national.
- Une journée d'enseignement de 5h30 maximum dont la demi-journée de 3h30 maximum.
- Une pause méridienne d'1h30 minimum.
- 36 heures annuelles d'activités pédagogiques complémentaires à la charge des enseignants pour des groupes restreints d'élèves.
- Des Temps d'activités périscolaires (TAP) supplémentaires à la charge des communes (45mn/jour à répartir sur 4 jours) dont la fréquentation est facultative et peut être payante. Ces TAP doivent proposer des activités différentes de celles des temps péri-scolaires actuels et doivent être élaborés dans le cadre d'un Projet éducatif territorial en lien avec les projets d'écoles.

Ces TAP doivent également respecter les normes d'encadrement en vigueur qui, bien qu'assouplies, exigent un encadrant adulte pour 14 enfants en maternelle et 18 enfants en élémentaire.

Afin d'imaginer le scénario qui convienne au plus grand nombre, un questionnaire a été mis en ligne à l'intention des familles. Son analyse servira de base à la démarche partenariale qui doit arrêter l'organisation future, sachant que la demi-journée de classe le mercredi matin présente de nombreuses contraintes (restauration scolaire, transport vers les locaux de l'Accueil de loisirs, impossibilité de transférer certaines activités sportives et culturelles sur d'autres créneaux horaires,...).

Le coût estimé pour la commune est d'environ 300 000 € par an.

Pour que le budget 2014 de la commune intègre le coût budgétaire de cette réforme, le calendrier est très serré : le Projet éducatif territorial doit être proposé au directeur académique fin septembre afin d'être validé par le Conseil municipal en novembre 2013.

Fin 2013, nous serons donc en mesure de vous indiquer l'organisation proposée et retenue à compter de la rentrée de septembre 2014.

Evelyne Aubert
Adjoint au Maire
chargé de l'enfance et de
l'éducation



Les réalisations de la commune de 2008 à 2013

Environnement

L'exigence de développement durable est présente dans toutes les actions et dans tous les projets de la commune :

- ⊕ Convention de partenariat avec l'ALEC, l'Agence locale de l'énergie et du climat, pour la maîtrise énergétique des bâtiments communaux (suite à son diagnostic : changement des fenêtres, isolation des toitures, changement des chaudières...).
- ⊕ Limitation des consommations d'eau pour l'arrosage (sélection de végétaux peu consommateurs d'eau, rationalisation du service...).
- ⊕ Contrôle de conformité des branchements des évacuations « eaux usées ».
- ⊕ Sensibilisation au tri sélectif dans les écoles par des ateliers pédagogiques.
- ⊕ Introduction du bio dans les menus de la restauration scolaire.

Partenariat actif avec le Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse :

- ⊕ Convention pour la gestion des prairies humides de l'étang des Noës et restauration écologique de ces zones pour accueillir des animaux rustiques (poney shetlands, chevaux camarguais).
- ⊕ Entretien et restauration des mares de Rodon et du Mandard.
- ⊕ Convention « Objectif Zéro Phyto ».

Par son adhésion à la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) créée le 1^{er} janvier 2013, la commune confirme son attachement au territoire et à ses valeurs en matière de préservation d'un environnement d'exception.



L'étang des Noës et ses paysages bucoliques profitent d'une gestion écologique menée en partenariat avec le Parc naturel régional.

Rétrospective 2008-2013

Circulation – Transports – Voirie

4 radars pédagogiques ont été implantés aux entrées de la commune.



Amélioration de la desserte des bus.

Budget global : 2 105 500 €

- ⊕ Aménagements de signalisation routière et implantation de 4 radars pédagogiques.
- ⊕ Création de zones en stationnement réglementé pour un meilleur accès aux commerces.
- ⊕ Interventions auprès de la CASQY (Communauté d'agglomération de St-Quentin-en-Yvelines) et du STIF (Syndicat des transports d'Île-de-France) pour l'amélioration de la desserte des bus suite à la modification imposée par la CASQY (lignes 415 et 39-17).
- ⊕ Actions pour la desserte en bus des quartiers ouest (Bois du Fay et Henriville) et des hameaux.
- ⊕ Réaménagement total ou partiel de 11 voies communales, carrefours et parkings.
- ⊕ Aménagement et mise à la norme PMR (Personnes à mobilité réduite) de passages piétons.
- ⊕ Enfouissement de réseaux avenues de Sully et Jean d'Ayen.
- ⊕ Candélabres rues Henri Husson et de la Croix au Beau.
- ⊕ Remplacement de lampes énergivores de l'éclairage public pour économies d'énergie (250 000 € sur 5 ans en partie subventionnés par le PNR).



11 voies communales ont été réaménagées.

Sécurité

- ⊕ Mise en œuvre de la vidéo protection sur 5 sites.
- ⊕ Programmation d'une seconde phase sur 4 sites.
- ⊕ Aménagements de sécurité des abords du collège Philippe de Champagne avec le SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples), le STIF et le Conseil général.
- ⊕ Etude d'aménagements de sécurité des accès au collège Ste-Thérèse avec le Conseil général.
- ⊕ Opérations Tranquillité Vacances renouvelées chaque année.
- ⊕ Actions pour la sécurité et contre la délinquance en liaison avec le commissariat d'Élancourt.



Aménagements de sécurité aux abords du collège Philippe de Champagne.

Enfance

Montant des investissements : 878 777 € dont 439 290 € de subvention CAF (Caisse d'allocations familiales)

Montant annuel des frais de fonctionnement : 273 000 € environ

- ⊕ Reprise en gestion municipale de la halte-garderie Les Mesniloups et poursuite de l'activité de la crèche du Foyer Sully pour 18 berceaux, de septembre 2009 à juillet 2010.
- ⊕ Création de la Maison de la petite enfance dont un multi-accueil de 35 places dans les locaux de l'école du Centre bourg en 2010.
- ⊕ Transformation de la halte-garderie en micro-crèche en septembre 2010.
- ⊕ Création d'un Relais d'assistantes maternelles (RAM) en décembre 2010.
- ⊕ Création d'un Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) en janvier 2011.
- ⊕ Création d'une micro-crèche de 9 berceaux au Clos de Breteuil (ouverture septembre 2013).

En septembre 2013, Le Mesnil Saint Denis disposera de 53 places en accueil collectif et 66/68 places chez les 23 assistantes maternelles en activité dont 17 fréquentent régulièrement les activités du RAM. Le LAEP accueille près de 48 familles par an depuis son ouverture.



La Maison de la petite enfance, créée en 2010.

Par la signature d'un Contrat enfance-jeunesse avec la CAF, les budgets « Enfance/Péri-scolaire/Jeunesse » sont pondérés par les subventions obtenues : 74 951 € (2009), 94 579 € (2010), 143 432 € (2011).

Jeunesse

Montant annuel des frais de fonctionnement : 38 500 €*

Environ 120 jeunes accueillis par an

- ⊕ Renouvellement du label **Point information jeunesse (PIJ)**.
- ⊕ Reconnaissance des activités d'accueil et de loisirs organisées pour les 11/17 ans avec la labellisation **Onz'17** accordée par la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale).



Activité Accro'branches pour les Onz'17 !

* reste à charge après encaissement des participations familiales.

Rétrospective 2008-2013

Scolaire

Montant des investissements : 1 960 562 €

CHAMPMESNIL

- ⊕ Agrandissement et réaménagement de l'école maternelle (création de deux classes supplémentaires, doublement des surfaces de cantine, rénovation de la cour, changement du mobilier, isolation phonique, locaux de rangement...).
- ⊕ Rénovation de l'office de restauration et changement du sol des réfectoires.
- ⊕ Changement des portes d'accès au préau de l'école élémentaire.
- ⊕ Rénovation de la chaufferie.
- ⊕ Plantation d'arbres et réaménagement des espaces verts.
- ⊕ Réfection de l'ensemble de la toiture.
- ⊕ Asservissement des portes coupe-feu.

BOIS DU FAY

- ⊕ Changement des fenêtres et des stores de l'école élémentaire.
- ⊕ Désembouage des circuits de chauffage.
- ⊕ Pose d'un abri à vélos et d'un abri de jardin pour le potager.
- ⊕ Création d'une haie à l'école élémentaire en partenariat avec le PNR.
- ⊕ Réfection du bandeau et des cheminées de l'élémentaire.
- ⊕ Changement des portes de la maternelle.

ACCUEIL DE LOISIRS AMSTRAMGRAM

- ⊕ Extension des locaux (création d'une nouvelle salle, d'un local de restauration, réaménagement des abords).
- ⊕ Rénovation de l'aire de jeux.

ORGANISATION GENERALE

- ⊕ Création et mise en place d'une signalétique pour les lignes du ramassage scolaire pédestre Le Ramasse-loustics.
- ⊕ Identification et devise républicaine sur les façades des 4 écoles de la commune.
- ⊕ Réorganisation du temps méridien et des études du soir dans les écoles élémentaires, de l'accueil péri-scolaire et des Accueils de loisirs durant les petites et grandes vacances.
- ⊕ Mise en place du quotient familial pour le calcul des prestations de restauration scolaire et d'étude dirigée.
- ⊕ Equipement en Tableaux numériques interactifs (TNI) grâce à des dons du député-maire d'ÉLancourt.

Montant annuel des frais de fonctionnement du secteur scolaire : 650 000 €

(fournitures, dotations, informatique, entretien, personnel de service, fluides, renouvellement matériel et mobilier...).

Montant annuel des services liés à l'activité scolaire :

- Restauration : **401 471,50 €***
- Garderie péri-scolaire et accueil de loisirs : **110 000 €***
- Etude du soir : **74 420 €***



Le groupe scolaire Champmesnil a bénéficié de nombreux travaux pour le confort et la sécurité des enfants et du personnel.



Pose d'un abri à vélos au groupe scolaire Bois du Fay



L'aire de jeux de l'Accueil de loisirs a été rénovée.

* reste à charge après encaissement des participations familiales.

Vie associative – Sport

Les subventions aux associations ont augmenté de 12 % entre 2008 et 2013 (264 000 € en 2008 ➔ 295 330 € en 2013).

Dont les principales en 2013 :

- ➔ Comité des fêtes : 10 000 €
- ➔ Club des amis retraités : 6 000 €
- ➔ CLC : 149 000 €
- ➔ ASMD : 97 000 €
- ➔ TCM : 12 000 €

En partenariat avec le PNR :

- ➔ Jazz à toute heure : 3 000 € versés au CLC
- ➔ Lireval : 3 000 €

A ces subventions, il convient d'ajouter les frais de fonctionnement supportés directement par le budget communal (assurances, fluides, entretien des locaux et terrains, personnel mis à disposition,...) :

- ➔ 100 manifestations environ par an soit près de 700 h de travail des services techniques.
- ➔ Fonctionnement du CLC : 100 000 €/an environ
- ➔ Fonctionnement secteur sport : 217 000 €/an environ tous sites confondus.
- ➔ Participation au SIVOM Le Mesnil/La Verrière (piscine et gymnase) : 360 000 €/an

Montant des investissements : 159 944 €

- ➔ Salle de gymnastique : reconstruction du mur après la tempête Xynthia, réfection de la verrière, changement de moquette du praticable.
- ➔ Réfection du sol et pose de miroirs dans le dojo.
- ➔ Réfection de la toiture des tennis.

Une réalisation majeure :

Lancement par le SIVOM de la restructuration de la piscine pour un coût global de 3 000 000 € dont 600 000 € environ restent à charge pour la commune.



A l'heure des fêtes vénitienes : une rencontre proposée par le Syndicat d'initiative lors des Journées du patrimoine 2012.



La traditionnelle brocante organisée par le Comité des Fêtes.



Ballet de natation synchronisée à la piscine.



Concert des élèves de l'école de musique du CLC.

Rétrospective 2008-2013

Vie sociale

- ⊕ Aide du CCAS (Centre communal d'action sociale) aux associations d'aides aux personnes : ADMR (Aide à domicile en milieu rural) pour 30 personnes et ASSAD (Accompagnement, soins, services à domicile) pour 70 personnes environ.
Subvention : 20 000 €/an
- ⊕ Téléassistance, plans *canicule* et *grand froid*.
- ⊕ Maintien du repas annuel offert aux seniors (400 personnes environ). **Coût : 24 000 €**
- ⊕ Création de l'aire d'accueil des gens du voyage : **375 000 €**
- ⊕ Création d'un site cinéraire : **258 000 €**
- ⊕ Plan handicap (accessibilité des ERP -établissement recevant du public-, aménagement des places de stationnement, passages piétons...) : **450 000 €**

Urbanisme logements sociaux

- ⊕ Diagnostic et études en cours pour la transformation du POS en PLU.
 - ⊕ Réalisation du programme Clos de Breteuil.
 - ⊕ Permis de construire pour le programme Le Village.
 - ⊕ Convention avec l'EPFY (Etablissement public foncier des Yvelines) pour le portage de projets dans le périmètre du Centre-Bourg.
 - ⊕ Acquisitions foncières (Centre-Bourg).
- En 2008, la commune comptait 36 logements sociaux. En 2013, après la livraison de 53 logements au Centre-Bourg et 36 au Clos de Breteuil, elle en compte 125.**
- Sur le site Le Village, il était projeté d'en réaliser 64** (conformément à nos obligations triennales). **Cette opération est actuellement stoppée car, suite au dépôt d'un recours, le dossier est toujours en cours d'instruction au Tribunal de Versailles.**

Patrimoine communal

Budget global : 1 467 000 €

- ⊕ Réfection de toitures et gros œuvre.
- ⊕ Remplacement de menuiseries et amélioration des circuits de chauffage et d'électricité afin de réaliser des économies d'énergie.
- ⊕ Entretien des logements communaux.
- ⊕ Réfection du petit patrimoine.



Nouvellement créé, le site cinéraire comporte un jardin du souvenir et un columbarium.



Le traditionnel repas des retraités réunit chaque année près de 400 seniors.



L'aire d'accueil des gens du voyage est accessible par la RD58 au nord de la commune.



Achévé fin 2012, le Clos de Breteuil comprend 13 maisons, 44 appartements dont 36 logements sociaux et une micro-crèche.



53 logements sociaux ont été édifiés dans le Centre bourg.



Patrimoine communal remarquable : le château qui abrite la mairie a nécessité d'importants travaux.

Finances

Un budget maîtrisé

- ⊕ **Charges de personnel de 2 801 000 € (réalisé 2012) soit une augmentation limitée à 3 %** entre 2007 et 2012, à effectifs constants (70 personnes environ). Cette masse salariale représente 33 % du budget global de la commune contre + de 50 % dans la plupart des collectivités.
- ⊕ Un plan de formation triennal permet une amélioration de la technicité du personnel.
- ⊕ **Assurances** : réduction importante de la prime qui est passée de 113 000 € en 2008 à **31 000 €** en 2012.
- ⊕ **Mise aux normes officielles de l'archivage.**
- ⊕ **Baisse du coût des fournitures administratives** qui passe de 38 800 € à **24 000 €**.
- ⊕ **Baisse du coût des fêtes et cérémonies** qui passe de 52 000 € à **40 000 €**.
- ⊕ **Maîtrise des charges à caractère général** qui restent inchangées sur la période.

Des finances saines

Evaluation de l'épargne depuis 2008					
	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012
Epargne de gestion	250 993	810 639	1 520 038	3 708 536	2 130 776
Epargne brute	- 70 517	508 201	1 236 046	3 442 813	1 910 483
Epargne nette	- 583 072	- 17 317	692 965	2 833 602	1 276 074

Explications :
 Epargne de gestion = Recettes de gestion courante – dépenses de gestion courante
 Epargne brute = épargne de gestion – intérêts de la dette
 Epargne nette = épargne brute – remboursement en capital de la dette

Les chiffres tiennent compte de la vente du terrain Breteuil : 1 700 000 € pour l'année 2011.

Encours de la Dette	2008	2009	2010	2011	2012
	6 190 083	7 152 011	7 208 929	6 599 713	5 965 304

Ligne de crédit de trésorerie (soit une dette supplémentaire de)	2008	2009	2010	2011	2012
	1 711 000	621 000	néant	néant	néant

Chiffres en Euros

Des taxes mesurées

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taxe d'habitation	12,27	14,11	15,09	21,72*	21,72	21,72
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,84	18,22	19,49	19,87	19,87	19,87
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40,84	46,97	50,25	53,74	53,74	53,74
Taxe professionnelle	10,62	12,21	13,06	19,59	19,59	19,59
Décision municipale de variation des taux	+ 1,5 %	+ 15 %	+ 7 %	+ 2 %	+ 0	+ 0

Chiffres exprimés en pourcentages applicables aux valeurs imposables

* Incluant la taxe départementale de 6 % réattribuée aux communes

Focus sur les taxes

- Les services de l'Etat revalorisent chaque année les bases taxables à raison de 2 % environ.

- Le Conseil municipal a voté les augmentations figurant au tableau ci-contre, soit globalement 25,5 %.

- Suite à la modification des règles de la fiscalité, en 2011, la taxe d'habitation départementale disparaît ainsi que la ligne correspondante sur les feuilles d'impôts. Elle est affectée aux communes, augmentant de 6 % la part communale.

- Cette réforme amène une recette supplémentaire au budget communal mais en contrepartie, la commune paye au titre de la solidarité une contribution de 950 000 €/an au FNGIR (Fond national de garantie individuelle de ressource).

Rétrospective 2008-2013

Le Conseil municipal a réalisé ce qui était programmé, à l'exception toutefois :

De la construction insuffisante de logements sociaux pour la triennalité 2008/2010, principalement dû au refus du Tribunal administratif de confirmer les préemptions sur deux immeubles, soit une quarantaine de logements sociaux. Ce qui nous a valu l'arrêté préfectoral de carence pour cette période.

Pour la période 2012/2013, nous avons programmé 64 logements respectant le quota demandé, malheureusement toujours en attente d'une décision du Tribunal administratif à la suite du recours déposé.

Du développement des transports entre la ville et les hameaux, nous avons eu de gros problèmes avec le STIF et la CASQY qui ont modifié unilatéralement les dessertes du Mesnil. Nous nous sommes battus et avons obtenu une amélioration de la desserte des collèges, et nous nous battons toujours pour desservir les quartiers Henriville, résidences du château, Bois du Fay... oubliés par les nouveaux circuits.

De la réalisation d'une salle polyvalente et des aménagements de la ferme de Beurain en espaces culturels et événementiels, que nous n'avons pas poussés en raison de l'état de nos finances en 2008/2009 et d'une certaine opposition... Ceci malheureusement au détriment de subventions importantes. **Nous terminons l'année 2013 en mettant hors d'eau la plus grande partie des bâtiments** par une réfection de la toiture et un ravalement complet de la maison de maître et des bâtiments sud.



Tout baigne pour les travaux de la piscine !



Lancés en janvier 2013, les travaux de rénovation de la piscine suivent leur cours. Après trois mois consacrés à la démolition (impressionnante...), les opérations d'extension ont commencé en avril/mai, pour être suivies par la partie couverture (nous conservons le toit ouvrant, totalement rénové), puis viendra à la rentrée la restructuration de l'accueil, des vestiaires et enfin du bassin et des plages.



Le calendrier prévisionnel est respecté malgré les fortes intempéries. Les activités devraient pouvoir reprendre, comme prévu, après les vacances de février 2014, le temps pour le personnel de réinvestir les lieux.

Le Maître s'esquive !

Alain Simonet, Maître d'armes de la section escrime de l'ASMD, a cessé ses activités à la fin de cette saison. A l'occasion de son départ, anciens et membres actuels de cette dynamique section ont tenu à lui exprimer leur reconnaissance pour 20 années de service à l'occasion d'une petite cérémonie organisée en son honneur. La commune lui a remis la médaille d'argent du dévouement ainsi que le livre sur l'histoire du Mesnil Saint Denis en remerciement de ses années consacrées à l'animation de notre territoire.



Médailles de bronze du dévouement

A l'occasion de la cérémonie des vœux de l'ASMD, deux médailles ont été décernées à :
⊕ Gérard Queffelec (section football) et Frédéric Gauche (section badminton). ⊕



N'oubliez pas les ateliers « **Gym'Mémoire** » !



« Où sont mes clefs ? », « Quel est son nom ? », « Qu'est-ce que je voulais faire déjà ?... », qui ne s'interroge jamais sur sa perte de mémoire ?

Partant du constat que l'exercice physique améliore la mémoire, que l'apprentissage moteur la sollicite et que l'oxygénation du cerveau est indispensable à la mémorisation, la Fédération française de gymnastique volontaire (FFGV) a élaboré un programme d'action-santé en partenariat avec la Caisse d'assurance vieillesse.

Dans le cadre de ce programme, la section Gymnastique volontaire de l'ASMD vous propose à partir du mois d'octobre un atelier « **Corps et mémoire** » composé de :

- 2 séances de test (en début et en fin du programme),
- 10 séances d'activité.

Cet atelier, ouvert à tous mais plus particulièrement aux plus de 60 ans et aux sédentaires, sera composé de 14 participants maximum, encadrés par un éducateur sportif diplômé.

Pour tous renseignements :

Marc Aubert, président de la section ASMD-GV.
Tél. : 06 07 71 65 54

Evelyne Aubert

Adjoint au Maire chargé des sports



Communiqué

Mythique **Mustang** !

Le Mustang-club Île-de-France nous communique par l'intermédiaire de son délégué M. Olivier Bourg et sa dynamique Présidente Madame Charpiot, résidant au Mesnil-St-Denis depuis de nombreuses années, que l'an prochain, la Mustang, cette voiture mythique, fêtera ses 50 ans. Cette année à Alès dans le Gard, plus de 200 voitures ont participé au « Mustang-Day » le 2 juin.

Le club organise des rendez vous mensuels et des sorties "gastronomico-touristiques" permettant aux membres de se rencontrer et d'échanger sur leur passion de façon conviviale.

Le club participe aussi à des évènements organisés par des associations caritatives et c'est à cette occasion que nous avons pu voir évoluer ces superbes voitures lors du RMA organisé en septembre 2012 au Mesnil au profit de l'association Alzheimer.

Le Comité des Fêtes qui était l'organisateur de cette belle rencontre tient à remercier à nouveau les membres du club des Mustangs pour leur participation très active et leur disponibilité envers les visiteurs.

Si vous souhaitez en savoir plus sur cette voiture de légende, n'hésitez pas à consulter le site : <http://mustangclubdefrance.com/>



Soirée guinguette

le 13 juillet 2013

La soirée de la fête nationale sera cette année sur le thème des guinguettes et se déroulera devant les communs du château. La buvette sera installée entre la salle Gassendi et les locaux actuels du Comité des Fêtes. L'espace danse se situera devant la salle Gassendi.

Nous vous proposons, comme les années précédentes, la retraite aux flambeaux sur le même parcours et le feu d'artifice qui sera tiré au même endroit.



Le Comité des Fêtes



Cérémonie des vœux samedi 5 janvier



C'est en présence de M. Jean-Philippe Mallé, député de la 11^e circonscription des Yvelines et de M. Yves Vandewalle, Vice Président du Conseil général et Président du PNR, que M. Jean Créno a présenté ses vœux aux associations, enseignants, artisans et commerçants de la commune venus très nombreux assister à cette traditionnelle et chaleureuse cérémonie.

Lors d'un long discours, le Maire du Mesnil Saint Denis a tenu à expliquer et détailler les très nombreux dossiers qui ont occupé la commune tout au long de l'année 2012 et qui nécessitent la poursuite d'un travail considérable en 2013.

L'Air de Rien, **les voix célestes de Solfeggietto et Solfeggio** enchantent le public.

Comment traduire en mots les voix cristallines des jeunes choristes ? Leur concentration, la justesse des sons ?

Le concert de l'Air de Rien mettant en lumière les plus jeunes, Solfeggio et Solfeggietto (une trentaine de jeunes mesnilois, tout de même !) avait de quoi réchauffer même au plus fort de l'hiver.

En cette fin d'après-midi d'un dimanche enneigé, nous avons pu assister, en l'église de notre commune, à ce très beau concert sous la direction de Gilles Hurstel pour la chorale et de Valérie d'Annville pour les plus jeunes, le tout avec la participation des percussions du CLC.

Au programme : un chant traditionnel zoulou, *Sahamba* (on apporte la lumière et la lumière revient à nous), le célèbre *Cantique de Jean Racine* de Gabriel Fauré, des chants traditionnels de Noël, *Angel Carol*, *Jingle Bells*, une superbe interprétation de *Freedom is coming* ... Tout ceci avec le sourire et les superbes voix des enfants.



La vie au Mesnil

Au chaleureux repas des seniors, la neige et le froid ont vite été oubliés !



Les seniors du Mesnil Saint Denis étaient conviés samedi 19 janvier au traditionnel repas annuel qui s'est déroulé dans les salons Saint Exupéry à Coignières. Bravant la neige et le froid, 365 personnes ont pu déguster le délicieux repas concocté par Noël Réception.

Toujours appréciée, animée et très conviviale, cette journée consacrée à nos aînés permet des retrouvailles, des échanges et bien évidemment aussi des rencontres dans un lieu agréable, autour d'une excellente table et en musique !



Electro Deluxe au CLC, **un concert tonique et festif**



Concert très « pêchu » comme le soulignait l'infatigable Président de Jazz à toute heure, Michel Bocage Marchand.

Le festival fêtait ses 15 ans et nous avons eu, comme chaque année, le plaisir de partager ses découvertes.

Invité de cette nouvelle édition au Mesnil Saint Denis, Electro Deluxe dont la musique, si elle s'inscrit dans des références qui, pour certaines remontent à plusieurs décennies, n'en est pas moins chargée d'une force communicative bien vivante et réelle dont on a pu apprécier toute la puissance lors du spectacle au CLC samedi 23 mars.

La formation nous a séduit avec un concert tonique et le public debout a, sans aucun doute, apprécié ce grand moment festif et jubilatoire !

La vie au Mesnil

Carnaval multicolore

Peut-être pas caniculaire ce samedi 23 mars mais très coloré !

Petites frimousses joyeuses, parents, familles, un public très nombreux et heureux avait souhaité participer au carnaval des enfants organisé par le Comité des Fêtes avec le concours des enseignants très inventifs dans la création des costumes et la participation de l'ALSH (accueil de loisir sans hébergement) responsable de la confection d'un superbe bonhomme hiver.

C'est en musique que le Carnaval s'est promené dans la ville avant de rejoindre Champmesnil pour une remise de cadeaux aux auteurs des dessins et aux costumes les plus originaux. Puis, Bonhomme Hiver, déguisé lui aussi en pirate, fut brûlé et des centaines de ballons multicolores lâchés par les enfants.

Pour clore ce bel après-midi, un goûter attendait les jeunes participants dans le préau de l'école.

Un grand bravo pour la bonne humeur et un immense merci à tous les acteurs de cette très sympathique manifestation : Comité des Fêtes, enseignants et animateurs de l'ALSH venus eux aussi déguisés.



Chasse aux œufs... frais et en chocolat dans le parc du château

En cette fraîche matinée du 1^{er} avril, 35 petits « chasseurs d'œufs » déterminés se sont retrouvés à l'entrée du château mairie, bien décidés à en découdre avec poules, lapins et autres cocottes. La bataille fut rude et inégale pour les malheureux chocolats et nos jeunes chasseurs, triomphants, ne quittèrent les lieux qu'avec la certitude d'avoir tout déniché !
Merci au Syndicat d'initiative pour l'organisation de cette très joyeuse « chasse à l'œuf » avec, en clôture, un sympathique apéritif offert aux petits et grands.

Germes de comédiens

Les élèves de la 4^e à projet du collège Ste Thérèse ont donné une remarquable représentation de **Germinal** au CLC le 5 avril.



Jumelage du collège Sainte Thérèse

Jeudi 11 avril, 23 élèves du collège Ernst Mach Gymnasium de Munich étaient accueillis en mairie par le Maire et les élus de la commune.

Après une visite commentée par Mme Aline Breton, conférencière du Syndicat d'initiative, les adolescents ont offert à M. Créno le livre de leur établissement. De notre côté, un tee-shirt revêtu des armoiries du Mesnil Saint Denis fut remis à chacun des jeunes gens.

Bien évidemment, pour clore cette petite réception, le partage du verre de l'amitié était au programme !



« Treize étrange »

C'est en présence de nombreux élus que le 13^e Salon du livre de la Haute Vallée de Chevreuse, placé cette année sous le thème de « l'Etrange », s'est clos samedi 13 avril avec la cérémonie officielle de remise du prix Michel Tournier.

La commune du Mesnil St Denis est, pour la seconde année consécutive, partenaire de cette manifestation : en effet, les élèves de nos deux écoles primaires sont invités à lire les ouvrages qui leurs sont proposés et ainsi participer à la sélection d'un livre sur le thème choisi.



Commémoration du 8 mai

Au cœur d'un long week-end printanier et malgré un début de journée morose, la commémoration du 68^e anniversaire de la victoire de 1945 s'est déroulée sous un rayon de soleil et en présence de nombreux Mesnilois venus s'associer à cette cérémonie du souvenir.

Devant le monument aux morts, le dépôt de gerbes a été effectué par le Maire, M. Jean Créno, M. Michel Grandguillot, Président des anciens combattants et victimes de guerre, M. Marcel Duval, Président de la FNACA et M. Christian Mazé au nom de notre Député Jean Philippe Mallé.

La Marseillaise et *l'Hymne Européen* étaient interprétés par les choristes des Chœurs du Mesnil et de l'Air de Rien.



« A tout bout d'chants »



De *Je chante* de Charles Trénet à *Freedom is coming*, un chant traditionnel d'Afrique du Sud en passant par *Les chemises de l'archiduchesse* et le très émouvant *Ave Maria* de Caccini, voilà bien un programme « à tout bout d'chants » !

Sous la direction de Valérie d'Annville, la chorale des jeunes de l'Air de Rien, Solfeggio et Solfeggiotto compte aujourd'hui une trentaine de jeunes. Le 26 mai, la salle de spectacle du CLC était comble pour les entendre.

7^e édition de la **Fête de la nature** samedi 25 mai

« Cherchons les petites bêtes ».

Entomologistes amateurs, nous les avons trouvées ! Guidés par Catherine Laplagne et Annick Imbert du Syndicat d'initiative, nous avons capturé, observé, étudié et ... finalement relâché « libellules déprimées », « demoiselles », araignées, mouches, etc., les tout petits habitants de l'Étang des Noës avec, en clôture de cet après midi, la très élégante visite d'une famille de cygnes.



Vide-greniers ensoleillé

Le soleil était miraculeusement de retour ce dimanche 2 juin pour le très traditionnel rendez-vous du vide-greniers organisé chaque année par le Comité de jumelage en partenariat avec le Comité des Fêtes et sa très célèbre buvette.

Malgré de nombreuses brocantes dans notre région, le vide-greniers du Mesnil St Denis a ses fidèles chineurs et amateurs de frites en quantité toujours insuffisante !

Notons la présence cette année d'un stand des DÉÉÉglingués, opération destinée à encourager l'éco citoyenneté et à sensibiliser le public au recyclage des déchets électriques et électroniques.



Samedi 1^{er} juin, le **CLC était en fête**



Le public familial avait répondu très nombreux à l'invitation du CLC à venir découvrir les multiples activités qu'offre l'association.

Les protagonistes des cours de musique, de danse, d'arts plastiques s'étaient mobilisés pour présenter à l'extérieur et dans la salle de spectacle leurs différents ateliers.

Une très belle journée et une bien jolie manière de clore la saison.



La vie au Mesnil



Balade nocturne

Dans le cadre de l'événementiel Vert les Yvelines, le Syndicat d'initiative a reçu 80 personnes pour une balade nocturne à travers Le Mesnil, samedi 25 mai.

Stéphanie Fleury, conteuse, s'est mise, à cette occasion, dans la peau de Daphnée du Maurier (qui a séjourné dans notre ville). Elle a conduit ce petit groupe muni de lampions de la place de l'église à la mare de Rodon, en passant par la porte Henri IV et les petits sentiers jusqu'au château mairie.

Les promeneurs ont été accueillis par des accordéonistes et une bonne soupe à l'oignon. Une belle soirée au clair de la lune !

Le développement durable mis en scène

Le jeudi 13 juin, les classes de Grande section de maternelle et les CP et CE1 du Bois du Fay et de Champmesnil étaient invités par la commune pour assister au spectacle « Faut qu'ça brille » de la Cie Tic-Tac Théâtre sur le thème du recyclage des déchets.

Puis l'après-midi, la même compagnie entraînait les CE2, CM1 et CM2 sur le chemin des économies d'énergie et des ressources naturelles avec le spectacle « Oh, la Belle Terre ! ».

Ludiques, pédagogiques et interactifs, les deux pièces ont été très appréciées des enseignants et des élèves. A renouveler !



« Oh, la belle Terre ! » a fait rimer économie d'énergie et ressources naturelles.



« Faut qu'ça brille ! » une sensibilisation ludique au recyclage des déchets pour les CP et CE1.

Vive le **cirque** !

Durant l'année scolaire, l'école maternelle Champmesnil a travaillé sur le thème du cirque. Samedi 15 juin, elle exposait les réalisations de toutes les classes : dessins, poèmes, maquettes, reportages...

Les parents ne pouvaient être qu'émerveillés par les réalisations de leurs chérubins ! Un grand bravo aux petits artistes et à leurs enseignantes !



Fête de fin d'année du Relais d'assistantes maternelles (RAM)



Vendredi 14 juin, la salle de spectacle du CLC était investie par la très jeune classe ! Parents, bébés, frères et sœurs étaient invités à assister à un petit spectacle organisé par les assistantes maternelles de la commune, sous la houlette de Valentine Bernard, responsable communale du RAM. Après quelques chansons, un diaporama a fait découvrir aux parents la richesse des activités auxquelles participent leurs enfants lorsqu'ils viennent au RAM avec leurs assistantes maternelles. Un petit cadeau a été remis aux grands qui entrent à la maternelle en septembre. Puis tout le monde s'est retrouvé autour d'un buffet pour un moment festif et convivial.

Médaille de la Ville pour le Père Christian

Arrivé il y a 8 ans pour animer la paroisse des 3 Clochers (Le Mesnil Saint Denis, La Verrière, Lévis-Saint-Nom), le Père Christian De Varreux va, dans quelques semaines, quitter notre territoire pour rejoindre la Normandie. Afin de lui exprimer la reconnaissance de la commune pour les années passées au service des Mesnilois, le Maire a profité de la kermesse paroissiale pour lui remettre notre plus haute distinction : la Médaille de la Ville. Monsieur Créno a souligné le rôle de ce prêtre engagé, à l'écoute des paroissiens, son ouverture à toutes les classes sociales et également son accueil amical et fraternel.

Au nom de tous, merci Père Christian pour les moments de partage et de convivialité que vous avez su organiser durant votre ministère dans notre paroisse.



Des Mesnilois frustrés...

La majorité aurait pu stabiliser nos impôts locaux. Malgré un transfert des ordures ménagères et des taxes afférentes à la nouvelle Communauté de Communes, elle a décidé de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2012, d'où une augmentation globale... Elle aurait pu en profiter pour accroître le budget alloué à l'entretien de nos rues ? Celui-ci ne bougera pas en 2013 et nous continuerons à vivre avec nids de poule et trottoirs défoncés !

On parle rarement du Mesnil dans "Les Nouvelles", sauf lorsque le Maire veut justifier le manque d'ambitions de son équipe... par la faute des autres bien sûr ! Pourtant la pénalité de 115 000 euros, que la ville devra payer pour non respect des objectifs

assignés de logements sociaux, concerne les années passées et n'est pas dû seulement au recours en cours. Même si nous constatons une évolution récente, il est regrettable que l'équipe actuelle n'ait pas engagé plus tôt une politique volontariste en matière de parcours résidentiel, ce qui nous aurait évité ces pénalités !

Le PLU avance ? Mais les Mesnilois n'ont toujours pas pu donner leur avis sur le diagnostic et donc s'exprimer sur les atouts et les faiblesses de la ville en matière de logement, de développement économique, de déplacements, de patrimoine, d'équipements... Aucune concertation non plus sur le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit pourtant les

objectifs pour les 10 à 15 ans à venir ! La consultation n'est pas conduite dans les règles puisque le groupe de travail a déjà commencé le "zonage", dernière étape du processus, sans que les précédentes aient été finalisées et bien sûr approuvées. D'ailleurs il faut rappeler le manque habituel de dialogue : réunions de quartiers inexistantes, certaines commissions rarement réunies, difficultés pour les Mesnilois de rencontrer leurs élus... Chacun l'a compris, la concertation est vue par cette municipalité comme une menace !

**Dominique Dario, Christian Mazé,
Emmanuelle Betoulle, Jean Lepercque,
vos élus Le Mesnil en Mouvement**

Les finances

En 2012, les charges courantes croissent de 3 % (salaires + 5 %). C'est plus que sur 2008-2011. En 2013, il est prévu + 2,7 %.

Les recettes croissent de 1,3 %, moins que les charges. En 2013, elles baissent de 0,5 % malgré une hausse de 2,5 % de l'impôt communal et intercommunal d'où un effet ciseau, néfaste à terme : on désépargne.

En 5 ans l'impôt a augmenté de 47 %.

Depuis 2008, l'investissement baisse et certaines dépenses sont d'intérêt relatif.

Seulement 1,8 M € en 2012 dont :

- achat d'un atelier vers le cimetière, 340 000 € ; il sera en partie démolit pour faire un rond-point ;

• Beaurain, 61 000 € d'études. En 2013, 640 000 € pour refaire les toitures, mais sans savoir ce qu'on fera dessous ;

• entretien insuffisant des voiries : 260 000 € en 2012, mais 300 000 € pour enfouir les réseaux dans une rue peu passante ;

• 400 000 € en 2013-2014 pour la déchetterie. C'est beaucoup.

La dette, proche des moyennes France, diminue peu : 6,2 M € en 2008, 5,9 M € en 2012.

Chaque foyer paye en moyenne 2 800 €, c'est plus qu'ailleurs :

- le taux de nos taxes est le plus haut de

notre strate. Par rapport à Chevreuse, la taxe d'habitation au Mesnil est de + 23 %, la taxe foncière de + 68 %, la taxe sur les ordures ménagères de + 23 %.

- en 2008, le total des impôts sur le nombre d'habitants était au Mesnil inférieur de 14 % à la moyenne France. En 2013 il est supérieur de 81 %.

Bon courage à ceux qui prendront la suite mais M. le Maire a déclaré à la presse être candidat à sa succession.

**Jacques Minéry
élu local**

Carence, carence, carence

Le Maire est élu depuis 2001. A partir de 2002, la préfecture l'a régulièrement alerté sur le retard en matière de logements sociaux. Il n'a pas pris cet enjeu à bras le corps. Il a caché ce risque durant sa première mandature et lors de la campagne de 2008.

Maintenant, il essaie de faire porter SON chapeau à une association (l'ADHAM) qui a engagé un recours concernant le projet "le village", route de Versailles.

Or, le constat de carence concernant nos obligations en matière de logements sociaux (c'est la préfecture qui préempte désormais) date du 22 juillet 2011 et le recours de l'ADHAM date du 29 septembre 2012.

En 13 ans de mandat, il n'a pas su assumer une responsabilité évidente et il va nous laisser un boulet :

• 115 000 euros de pénalités dès 2013... la moitié du budget voirie... si, si... et

• 425 logements sociaux à faire.

Pour éviter le constat de carence et les pénalités, il suffisait de faire 69 logements sociaux au lieu de 36 au Clos de Breteuil (à coté du collège public). Il s'est bien gardé de le signaler aux membres de la commission en charge de ce projet.

Il a continué à cacher la vérité au Conseil municipal lors du vote pour la révision partielle du POS pour faire l'opération "le village", route de Versailles et il s'est bien gardé, à nouveau, de le signaler aux membres en charge de ce projet.

« Je suis pour la mixité » dit-il... mais cela n'a pas été le cas pour les logements sociaux de la Sente de L'église.

Il aurait du continuer dans cette voie mais les "démons" du privatif ont repris le dessus au seul bénéfice des premiers "servis".

**Alain Réminiac
Tous Ensembles pour le Mesnil**

Consultation des registres d'état civil

Tous les actes de naissance, mariage et décès survenus au Mesnil Saint Denis sont répertoriés dans les registres d'état civil. Seuls ceux antérieurs à 1905 sont consultables, sur rendez-vous, au service "Administration générale" de la mairie. Toutefois, l'état de ces documents, dû à leur ancienneté, ne permet pas d'en faire des photocopies.

Ces registres d'état civil sont également disponibles sous format numérique auprès des archives départementales : 2 avenue Lunca à Montigny-le-Bretonneux ou sur le site www.cg78.fr/archives.



Naissances

◆ De Gayardon De Fenoyl Eliott	17 novembre 2012
◆ Guitteau Liz	29 novembre 2012
◆ Guinard Axelle	12 décembre 2012
◆ Guinet Raïssa	12 décembre 2012
◆ Leigniel Eryn	13 décembre 2012
◆ Ferreira Kricak Raphaël	25 décembre 2012
◆ Lateur Liwen	31 décembre 2012
◆ Larrent Maïssa	22 janvier 2013
◆ Desvignes Edouard	24 janvier 2013

◆ Sim Pré Lenny	9 février 2013
◆ Barlet Maxence	12 février 2013
◆ Labille Mila	20 février 2013
◆ Rouan Maïa	26 février 2013
◆ Bilhaut Clara	2 mars 2013
◆ Viallon Raphaël	7 mars 2013
◆ Riou Emma	8 mars 2013
◆ Roussel Tom	24 mars 2013
◆ Cisse-Marie Auriol Théo	4 avril 2013
◆ Le Brazidec Mathias	4 avril 2013
◆ Leleu Ewan	5 avril 2013
◆ Le Metayer Maxime	11 avril 2013
◆ Wucher Arthur	18 avril 2013
◆ Guerrand Laura	26 avril 2013

Mariages



◆ Decup Frédéric et Sayad Nadège	15 décembre 2012
◆ Shang Jian Jin et Song Weina	22 décembre 2012
◆ Legon Laurent et Picard Christelle	2 mars 2013
◆ Tessier Nicolas et Ferreira Nathalie	13 avril 2013
◆ Merckling Pierre et Traverse Anne-Fleur	27 avril 2013

Décès

◆ Enderlé Marcel	14 novembre 2012
◆ Mesbah Youcef	14 novembre 2012
◆ Lévi veuve Falluel Lysiane	17 novembre 2012
◆ Quillévéré Ange	6 décembre 2012
◆ Gennari veuve Meschi Merope	7 décembre 2012
◆ Maurice Guy	9 décembre 2012
◆ Deana Sylvie	31 décembre 2012
◆ Noble Jean	31 décembre 2012
◆ Pannetier André	1 ^{er} janvier 2013
◆ Gau Robert	4 janvier 2013
◆ Boog veuve Maillet Erna	4 janvier 2013
◆ Vendée veuve Garineau Marcelle	5 janvier 2013
◆ Leclerc veuve Liégeois Simone	12 janvier 2013
◆ Guyenne Alain	12 janvier 2013
◆ Bulfon Serge	23 janvier 2013
◆ Plançon Jacques	27 janvier 2013
◆ Rivenez Jules	9 février 2013
◆ Ruellan veuve Corbin Isabelle	9 février 2013
◆ Monnanteuil Yves	11 février 2013
◆ Dereux Francine	15 février 2013
◆ Prévot épouse Nuel Simone	18 février 2013
◆ Le Rudulier veuve Legris Raymonde	24 février 2013
◆ Taudin Michel	1 ^{er} mars 2013
◆ Levrier Guy	3 mars 2013
◆ Auville Gérard	6 mars 2013
◆ Cariou Marie-Noëlle	16 mars 2013
◆ Leleu Jérôme	10 mars 2013
◆ Ferreira veuve Ferreira Luisa de Jesus	10 mars 2013
◆ Duboc Raymond	15 mars 2013
◆ Protheau Olivier	20 avril 2013
◆ Radenac Michel	23 avril 2013



Noces d'Or

◆ Moulin Yves et Brissac Jeannine	18 février 2012
◆ Farret Gérard et Bequet Yvonne	14 avril 2012
◆ Castaldi Georges et Roux Annette	20 avril 2013



La cérémonie des Noces d'or de Monsieur et Madame Farret, le 14 avril en mairie du Mesnil-Saint-Denis, a été agréablement animée par des membres de la chorale Enéide de Maurepas, chorale dont fait partie Madame Farret.



L'agenda de vos loisirs

LE MESNIL SAINT DENIS ET SES ENVIRONS

LES RDV D'OCTOPOUCE

L'Atelier des P'tits Lutins et Café Maman

A partir du jeudi 5 septembre, tous les lundis et jeudis (sauf vacances scolaires et 11 novembre), l'association Octopouce Service Entraide Parents organise un "Atelier des P'tits Lutins" pour les 0-3 ans. Thèmes variés : musique, motricité, peinture... De 9h30 à 10h15. Suivi d'un Café Maman, temps de rencontre et d'échange entre parents et de jeu libre pour les enfants, de 10h15 à 11h30. Au 9 rue Henri Husson. Forfait annuel 10€.

Dîner Maman

L'association propose également **un jeudi par mois** un dîner à 20h30 entre mamans pour mieux se connaître et profiter d'une soirée sans enfant : 19/09 (pizzeria Ennio), 17/10 et 21/11 (lieu à définir), 12/12 (au local, chacun apporte un plat à mettre en commun).

L'Atelier des Bricolos

Atelier créatif pour les 3-8 ans organisé par l'association, il se déroule de 10h30 à 11h30 (horaires à confirmer) au 9 rue Henri Husson. Forfait annuel 20 € par enfant. Les **mercredis 11/09, 25/09, 9/10, 13/11, 27/11, 11/12.**

et aussi...

Mercredi 18/09 : pique nique de rentrée en famille à 11h30, parc de la mairie. Chacun apporte un plat à mettre en commun. Gratuit.

Mercredi 23/10 et mercredi 30/10 : sortie de 10h à 14h à Gibiloba (Maurepas), parc de jeux intérieur pour les enfants avec possibilité de pique-niquer sur place. 5 € pour + 3 ans, 1,50 € pour les 1 à 3 ans, 1,50 € pour les adultes.

Juillet

Samedi 13

- ▶ Fête Nationale dans le parc du château organisée par le Comité des Fêtes. Retraite aux flambeaux, soirée Guinguette devant les communs du château, grand feu d'artifice et bal.

Du samedi 13 juillet au samedi 3 août

- ▶ Le Tennis club municipal organise une tournée d'été jeunes. Tournois sur trois semaines sur la Côte Normande à Lions-sur-Mer.

- ▶ Journée portes ouvertes du Tennis club municipal. Animation match exhibitions, concours de service, beach tennis, mini-tennis, leçons avec les professeurs et meilleurs joueurs du club. Ouvert à tous, adhérents ou non. Gratuit. Au TCM.

Du lundi 2 au dimanche 22

- ▶ Le Tennis club municipal organise le Tournoi open adulte. Tournoi de tennis ouvert à tous licenciés FFT (femmes et hommes). Accès libre spectateurs. Tarifs 16 € adulte / 10 € jeune. Au TCM.

Septembre

Dimanche 1^{er}

- ▶ Amicale des Anciens Combattants. Commémoration de la Libération à La Verrière au monument de la Malmedonne.
- ▶ Le Syndicat d'initiative organise une visite de l'abbaye Notre Dame de la Roche à 15h. Renseignements Syndicat d'initiative.
- ▶ Le Syndicat d'initiative organise une visite du Skit du Saint Esprit à 16h. Renseignements Syndicat d'initiative.

Vendredi 6

- ▶ Réouverture du Club des Amis Retraités.

Samedi 7

- ▶ Le Syndicat d'initiative organise une visite d'un potager avec dégustation de confiture. « Parole de jardinier, Georges livre ses secrets ». 10h30 – 11h30 – 14h30 – 16h30 – Gratuit. Inscription obligatoire.
- ▶ Forum des associations de 10h à 17h aux tennis couverts.





Samedi 14

- ▶ ASMD Aïkido. Journée portes ouvertes. De 14h à 16h30 au gymnase Philippe de Champaigne.
- ▶ Le Syndicat d'initiative organise un concert jazz. A 20h30, salon de lecture du château.
Tarifs : 10 € / 8 € pour les adhérents.

Dimanche 15

- ▶ AAPPMA des Noës. Concours de pêche. Ouvert à tous. De 8h45 à 13h30 pour les adultes et de 15h à 16h30 pour les jeunes. Etang des Noës. 10 € pour les adultes / 4 € pour les jeunes.
- ▶ Journée du Patrimoine. De 10h à 12h et de 13h30 à 18h30, visites du Château-Mairie. Exposition « Les Vosges du Nord ». Concert de chambre. De 13h30 à 17h30, visite de l'abbaye Notre Dame de la Roche. Gratuit. Renseignements auprès du Syndicat d'initiative.

Samedi 21

- ▶ Cercle Philatélique de 10h à 12h au CLC.
- ▶ Le Club des Amis Retraités organise une journée dans l'Eure « L'Eure émerveille ». Au programme : visite de l'abbaye Bec Hellouin, déjeuner dans un restaurant traditionnel, visite du château du Champ de Bataille à Neubourg. Départ à 8h de l'Eglise. Tarif 85 €.

- ▶ Le Syndicat d'initiative organise une visite de l'étang des Noës à 14h30. Renseignements Syndicat d'initiative.
- ▶ Le Syndicat d'initiative organise une visite du Skit du Saint Esprit à 16h. Renseignements Syndicat d'initiative.

Vendredi 27 au dimanche 29

- ▶ AAPPMA des Noës. Enduro Carpes 40 heures. Réservé aux sociétaires.

Samedi 28

- ▶ Le Syndicat d'initiative organise « Parole de jardinier », visite d'un jardin du Bois du Fay. Marc Rudkin ouvre son jardin. 15h. Réservation obligatoire.

Tous les jours de septembre

- ▶ Bridge Club. Inscriptions au club.

Octobre

Mardi 1^{er}

- ▶ Bridge Club. Tournoi de rentrée. 13h30 au Club. Gratuit pour les membres.

Vendredi 4
Marché des producteurs et des artisans d'art du Parc
de 9h à 13h à St Rémy-lès-Chevreuse entre la gare RER et le domaine de Coubertin.

Organisé à l'occasion du Congrès national des Parcs naturels régionaux qui se déroule du 2 au 4 octobre dans notre Parc !

Du jeudi 3 au lundi 7

- ▶ Comité de Jumelage. Echange musical avec Hankensbüttel.

Vendredi 4 et samedi 5

- ▶ Le Syndicat d'initiative organise les Nuits Gassendi à la ferme de Beurain à 20h30. Gratuit.

Samedi 5

- ▶ Le Chœur du Mesnil Saint Denis et la Kreiskantorei de Hankensbüttel vous invitent à leur concert commun afin de célébrer ensemble le cinquantenaire du traité de l'amitié franco-allemande signé le 22 janvier 1963 à Paris par le Général de Gaulle et le Chancelier Konrad Adenauer. 17h30 église du Mesnil Saint Denis.

Dimanche 6

- ▶ Le Syndicat d'initiative organise une visite du Skit du Saint Esprit à 15h. Renseignements Syndicat d'initiative.

Samedi 12

- ▶ Récital de piano de Francis Vidil dans le salon de lecture du château à 18h.
(10 € / 8 € adhérents SI).

Dimanche 13

- ▶ Le Comité des Fêtes organise la brocante de la Saint Denis. Place de l'église.

Lundi 14 au dimanche 20

- ▶ Semaine du goût. Animation dans le Mesnil. Renseignements Syndicat d'initiative.

Samedi 19

- ▶ Cercle philatélique de 10h à 12h au CLC.

Dimanche 20

- ▶ Le Tennis club municipal organise une sortie au bowling pour les adhérents et famille. Deux parties de bowling (prêt de chaussures inclus) + apéritif dinatoire. Tarifs 20 € adhérent / 25 € non adhérent. 18h30 au bowling Ciptone à Coignières.

retrouvez toutes les informations sur le site www.lemesnilsaintdenis.fr

L'agenda de vos loisirs

LE MESNIL SAINT DENIS ET SES ENVIRONS

Samedi 26

- Le Syndicat d'initiative organise une visite de l'abbaye Notre Dame de la Roche à 15h. Renseignements Syndicat d'initiative.
- Le Syndicat d'initiative organise une visite du Skit du Saint Esprit à 16h. Renseignements Syndicat d'initiative.



Date non confirmée

- Le Club des Amis Retraités organise une sortie théâtrale à Paris avec la pièce « Les vieilles chipies » + déjeuner à Paris. Tarif non défini.

Novembre



Vendredi 1^{er}

- Le Tennis club municipal organise une sortie au tournoi ATP BNP Bercy. Tarif non déterminé.

Lundi 11

- Amicale des Anciens Combattants : Armistice du 11 Novembre 1918 au Mesnil Saint Denis.

Samedi 16

- Cercle philatélique de 10h à 12h au CLC.
- Récital de piano de Francis Vidil dans le salon de lecture du Château à 18h. (10 € / 8 € adhérents SI).

Dimanche 17

- Le Syndicat d'initiative organise une visite du Skit du Saint Esprit à 15h. Renseignements Syndicat d'initiative.

Vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24

- L'association Notre-Dame de L'assomption propose son Marché de Noël. Décorations de Noël, cadeaux divers, jouets, confiseries, confitures maison... A petits prix. De 13h30 à 18h30, 4 rue du Fort Manoir.

Samedi 30

- Bridge club. Tournoi open. 14h au club. 20 € par joueur.

Date non confirmée

- Le Club des Amis Retraités organise une sortie musicale à Paris avec le spectacle « Les amants d'un jour ». Tarif non défini.

Décembre

Samedi 7

- Le Tennis club municipal organise une soirée "Chalet". Repas suivi d'une soirée dansante. Tarif 15 € par personne. Au chalet.

Dimanche 8

- Le Syndicat d'initiative organise une visite de l'abbaye Notre Dame de la Roche à 15h. Renseignements Syndicat d'initiative.

- Le Syndicat d'initiative organise une visite du Skit du Saint Esprit à 16h. Renseignements Syndicat d'initiative.

Vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15

- Week-end artisanal + marché de Noël au CLC, avec le Comité des Fêtes, le CLC, la Caisse des écoles, l'Atelier des mamans.
 - Marché des artisans le 14 de 10h à 20h30 et le 15 de 10h à 17h.
 - Concert gospel vendredi 13 à 20h30.
 - Concert jazz samedi 14 à 20h30.
 - Spectacles pour enfants samedi 14 après-midi.
 - Spectacle gratuit et chants de Noël proposés par l'association L'Air de Rien et la chorale du CLC dimanche 15 à 14h30.



Samedi 14

- Cercle philatélique de 10h à 12h au CLC.
- Récital de piano « Noël » de Francis Vidil dans le salon de lecture du château à 17h. (10 € / 8 € adhérents SI).

retrouvez toutes les informations sur le site
www.lemesnilsaintdenis.fr